

**SYNDICAT MIXTE
DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
DE LA STATION DES ROUSSES
HAUT-JURA**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

**Séance du 19 janvier 2026 à 18h30 au siège
du Syndicat Mixte de la station des Rousses**

**Nombre de conseillers : 10
Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers votants : 9**

Date de convocation : 12 janvier 2026

*Présidence de séance : M. Sébastien BENOIT-GUYOD
Secrétaire de séance : M. Bruno PAGET-BLANC*

PRÉSENTS (par ordre alphabétique) : Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD, Monsieur Gilbert BLONDEAU, Madame Nelly DURANDOT, Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Monsieur Gêrôme FASSENET, Monsieur Nolwenn MARCHAND, Monsieur Bruno PAGET-BLANC, Monsieur Olivier PERRAD, Monsieur Michel PUILLET.

EXCUSÉS (par ordre alphabétique) : Monsieur Clément PERNOT.

DELIBERATION N°2026-003

**AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2026**

*Vu l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2025-008 relative au vote du Budget principal-Exercice 2025 et des décisions
modificatives y afférentes.*

oooooooooooo

Considérant qu'en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale, peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant les crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 en dépenses d'investissement et notamment au titre des dépenses réelles (hors remboursement du capital) comme suit :

Total des crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement (hors dette) en 2025 : 1 396 684.62 euros.

Considérant la nécessité d'engager, dès le début de l'exercice 2026, certaines dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- o **DE DONNER POUVOIR au Président pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2025, hors remboursement du capital de la dette,**

- o **DE PRENDRE ACTE** que le montant sera inscrit au budget primitif-budget principal-exercice 2026
- o **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ampliation sera adressée à Madame la Sous-préfète de Saint-Claude, Messieurs les Présidents du Conseil départemental du Jura et de la Communauté de communes de la Station des Rousses, Madame le Maire de la Commune de Bellefontaine.

Délibéré en séance, les jours et ans susdits.

Le Président,
Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD

Le Secrétaire de Séance,
Monsieur Bruno PAGET-BLANC

